



Mon patron a droit a combien de temp por me fournir l'attestation

Par **didounette**, le **29/07/2008** à **00:10**

bonjour

depuis le 9/06/08 j'ai été mis a pied de mon entreprise , suite a un vol que j'ai commis dans ces lieux.

j'ai été convoqué a un entretien avec le patron 10 jours après les faits.

suite a cela j'ai reçu un courrier me disant que j'étais licencié en date du 30/06 .depuis j'appelle chaque semaine pour obtenir une attestation de travail mais n'arrive pas a l'obtenir.ont me dit que les secretaire sont en vacance.

j'ai envoyé une lettre recommandée pour leurs réclamer mais rien ni fait quel sont mes recours?

merci beaucoup pour votre réponse

Par **domi**, le **29/07/2008** à **09:01**

Votre patron n'est pas tenu de vous l'envoyer !! c'est à vous de vous déplacer .

Domi